



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 décembre 2019
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 16/2019 - BUDGET 2020

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 16/2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



d'approuver le budget 2020 tel qu'il est présenté.

Le récapitulatif du budget 2020 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	36'935'000
Charges totales	CHF	38'823'900
Excédent de charges	CHF	1'888'900

Marge d'autofinancement **positive** : **CHF 190'900.**

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2019.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 décembre 2019

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 13/2019 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE COMMUNALE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE POMPAGE D'EAU DU LAC ET D'ALIMENTATION DE POMPES À CHALEUR POUR LES QUARTIERS DU PLATEAU DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 13/2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019 ;
Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'octroyer un crédit d'étude relatif à l'élaboration de la planification énergétique territoriale pour un montant de CHF 46'000.- HT ;
 - 1a. d'amortir l'investissement relatif à l'élaboration de la planification énergétique territoriale par le biais de la subvention cantonale de CHF 20'000.- au maximum puis par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 42), la première fois au budget 2021 ;
2. d'octroyer un crédit d'étude relatif au développement d'un système de pompage d'eau du lac et d'alimentation de pompes à chaleur pour un montant de CHF 133'000.- HT ;
 - 2a. d'amortir l'investissement relatif au développement d'un système de pompage d'eau du lac et d'alimentation de pompes à chaleur conjointement avec le coût d'investissement en cas d'accord par le Conseil communal. A défaut, d'amortir ce montant par le budget de fonctionnement 2021 ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2019.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 décembre 2019
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 15/2019 - CONSTRUCTION DE CONDUITES INDUSTRIELLES DU
PLATEAU DE LA GARE, CULLY

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis n° 15/2019 de la Municipalité du 4 novembre 2019 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son
étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction des conduites industrielles sur le plateau de la Gare ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 858'000.- HT pour l'adaptation et la reconstruction des conduites industrielles sur le plateau de la Gare et 1 forage dirigé de 400 mm ;
- 2a. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de CHF 858'000.- HT par la participation contractuelle des partenaires tiers et le solde par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 461), la première fois au budget 2022 ;
3. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 518'000.- HT pour la réalisation de 2 forages dirigés de 250 mm pour le passage des conduites du système de pompage au Lac et d'alimentation de pompes à chaleur pour autant que le crédit d'investissement soit accordé par le Conseil communal ;
- 3a. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation de forages dirigés pour le système de pompage d'eau au Lac et d'alimentation de pompes à chaleur de CHF 518'000.- HT par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 84 à créer), la première fois au budget 2022 ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2019.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 décembre 2019
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 17/2019 - STATION D'ÉPURATION (STEP) – CHAÎNE DE TRAITEMENT
DES BOUES - RÉFECTION

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 17/2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019 ;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son
étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des installations de la chaîne de traitement des boues de la station d'épuration ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'230'000.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7, de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des installations de CHF 1'230'000.- sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 61'500.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2021.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2019.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz